

Demande déposée par un tiers

Demande déposée par un tiers

PROCURATION

PROCURATION

PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE DU DEMANDEUR ET DU  
MANDATAIRE A PRESENTER OBLIGATOIREMENT

PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE DU DEMANDEUR ET DU  
MANDATAIRE A PRESENTER OBLIGATOIREMENT

Je Soussigné(e), M./ Mme (1) (nom, prénom et qualité pour une personne morale°

Je Soussigné(e), M./ Mme (1) (nom, prénom et qualité pour une personne morale)

.....  
adresse : .....

.....  
adresse : .....

.....  
donne mandat à M./ Mme (1).....

.....  
donne mandat à M./ Mme (1).....

.....  
adresse : .....

.....  
adresse : .....

.....  
pour effectuer en mes lieu et place les formalités et opérations relatives à  
l'immatriculation de mon véhicule :

.....  
pour effectuer en mes lieu et place les formalités et opérations relatives à  
l'immatriculation de mon véhicule :

.....  
Marque : .....

.....  
Marque : .....

.....  
N° d'immatriculation (ou n° de série pour véhicule neuf) : .....

.....  
N° d'immatriculation (ou n° de série pour véhicule neuf) : .....

Fait à.....

Fait à.....

Le .....

Le .....

Signature du demandeur (et cachet éventuel)  
précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

Signature du demandeur(et cachet éventuel)  
précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

Signature du mandataire  
précédée de la mention manuscrite  
« bon pour acceptation »

Signature du mandataire  
précédée de la mention manuscrite  
« bon pour acceptation »

Rappel de l'article 441-6 du Code Pénal : « le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique  
ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen que ce soit, un document  
destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans  
d'emprisonnement et 30 000€ d'amende ».

Rappel de l'article 441-6 du Code Pénal : « le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique  
ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen que ce soit, un document  
destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans  
d'emprisonnement et 30 000€ d'amende ».

(1) rayer les mentions inutiles

(1) rayer les mentions inutiles